

Montréal, le 6 octobre 2011

**Monsieur Pierre Moreau**

Ministre des transports du Québec  
Ministère des Transports du Québec  
700, boul. René-Lévesque Est, 28e étage  
Québec (QC)  
G1R 5H1

**Objet : Réfection du complexe Turcot – Demande de rencontre avec le Comité de vigilance Turcot**

Monsieur Moreau,

Le Comité de vigilance Turcot souhaite vous faire part de sa position concernant le projet de réfection du complexe Turcot pour lequel ledit comité s'est mis en place il y a bientôt une année. Nous avons rencontré à plusieurs reprises la direction de projet du MTQ et à deux reprises votre prédécesseur, monsieur Sam Hamad, pour discuter de ce projet ; un processus de discussion apprécié mais qui n'a pas abouti aux résultats escomptés par le Comité. **Par la présente, nous désirons donc vous réitérer la teneur de nos propos et vous solliciter pour une rencontre afin de poursuivre les échanges visant à bonifier le projet.**

**Selon le Comité, les ouvrages que le ministère souhaite mettre en place traduisent encore un manque flagrant de confiance dans le potentiel de transfert modal de l'auto solo vers le transport collectif, le covoiturage et le transport actif.** Pourtant, ce changement de paradigme est très largement souhaité. Le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal se positionne clairement en ce sens dans son orientation 2 : «soutenir un virage vers le transport collectif et une réduction de l'utilisation de l'auto-solo en assurant une offre améliorée en transport en commun pour le déplacement des personnes». Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a affirmé de son côté que le projet de PMAD répond, pour l'essentiel, aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMM.

**De plus, tel que proposé, le projet augmentera les nuisances et les risques pour la santé des populations riveraines alors que nous aurions souhaité qu'il contribue à les diminuer significativement.**

**Notre bilan de l'évolution du projet à ce jour tire donc le constat suivant : il y a encore des modifications significatives à apporter pour réaliser un complexe Turcot durable pour au moins les 75 prochaines années.** L'objectif est d'améliorer la mobilité des personnes et des marchandises par une augmentation de l'offre des transports collectifs et une diminution de l'auto solo. L'annonce de monsieur Sam Hamad en août dernier concernant la mise en place des mesures de mitigation en transport collectif pour Turcot a été bien accueillie par le Comité, puisque cela faisait partie des recommandations qu'il portait depuis sa création. Le Comité reconnaît également que l'élimination des voies de service de chaque côté de l'autoroute 20 dans la cour Turcot et la réduction de la taille du boulevard Pullman sont de bonnes nouvelles. Mais tout cela reste nettement insuffisant.

Le Comité s'est donné pour mission de s'assurer que le projet de réfection du complexe Turcot réponde aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, de réduction du nombre de déplacements en automobile à destination du centre-ville de

l'agglomération de Montréal, ainsi que de réduction de la pollution atmosphérique et d'optimisation de l'aménagement urbain. Dans cette perspective, les propositions du Comité visent la réduction de la taille des ouvrages et celle de leur impact sur les quartiers touchés. Depuis le début, le Comité demande au gouvernement du Québec :

1. Qu'il respecte ses engagements liés aux transports collectifs, à la conversion de voies existantes pour les affecter au transport collectif et à l'aménagement de l'éco-territoire de la falaise Saint-Jacques et d'autres espaces verts;
2. Qu'il s'engage, sur un échéancier précis, à financer d'autres projets de transport collectif structurants pour desservir les secteurs environnants dans le but d'offrir aux citoyens des alternatives viables à l'utilisation de l'automobile (ex. train de l'Ouest, tram-train Lachine, etc.)
3. Qu'il envisage une réduction du nombre de déplacements en automobile à destination du centre-ville conforme aux objectifs fixés par le Plan de transport de Montréal, ainsi que les objectifs de réduction des GES et de qualité de l'air du gouvernement provincial et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;
4. Qu'il s'engage à réduire l'utilisation du complexe autoroutier qui en est faite pour les déplacements inter-quartiers, tout cela en offrant des alternatives de transport collectif
5. Qu'il s'engage à ce que les mesures de mitigation prévues soient instaurées avant le début des travaux et deviennent permanentes une fois les travaux complétés;
6. Qu'il s'engage à modifier son projet pour réduire de façon significative les nuisances, notamment en ne construisant pas un mur séparant la ville dans l'axe nord-sud, et les risques pour la santé des populations riveraines;
7. Qu'il s'engage à ne pas déplacer l'autoroute 20 et les voies ferrées (des travaux qui occasionneraient des coûts importants).

Jusqu'à maintenant, le Comité ne peut donc se considérer comme satisfait du projet de réfection actuel. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous rencontrer. **Le Comité se donne jusqu'à la fin de l'année 2011 maximum pour tirer son bilan final sur ses démarches auprès de votre ministère.**

La difficulté jusqu'à présent de faire aboutir ce processus d'échange entre le Comité de vigilance Turcot et le MTQ démontre clairement la nécessité de mettre en place un tel processus bien en amont de la planification des projets. **Étant donné les nombreux projets d'infrastructures routières qui seront prochainement à l'étude, nous vous demandons d'intégrer ce type de processus avec les organismes de la société civile en amont de l'élaboration des projets.**

Dans l'attente de votre réponse et de vous rencontrer, veuillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coralie Deny  
Directrice générale  
Conseil régional de l'environnement  
de Montréal



Sidney Ribaux  
Coordonateur général  
Équiterre



Karel Mayrand  
Directeur général  
Fondation David Suzuki

*Au nom des membres du Comité de vigilance Turcot*